

schweizerische agentur für akkreditierung und qualitätssicherung agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité agenzia svizzera di accreditamento e garanzia della qualità swiss agency of accreditation and quality assurance

CULTURES D'ÉVALUATION DANS LES HAUTES ÉCOLES

du point de vue de l'agence d'accréditation AAQ

Stephanie Hering, AAQ

Congrès SEVAL/argev, Berne

7 septembre 2018



LEHE - CONDITIONS LÉGALES

Loi sur l'encouragement et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

Art. 32 Procédure d'accréditation

En vertu de la convention de coopération, l'Agence suisse d'accréditation et les autres agences d'accréditation reconnues par le Conseil d'accréditation mènent la procédure d'accréditation au sens de la présente loi. La procédure doit être conforme aux normes internationales.

Convention de collaboration

Art. 7 Tâches et attributions de l'Agence suisse d'accréditation

¹ L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité (Agence suisse d'accréditation) assume les tâches qui lui sont assignées par les art. 21, al. 8, 32, 33 et 35, al. 1, LEHE.

² Elle peut exécuter des mandats en matière d'accréditation et d'assurance de la qualité pour le compte de tiers dans la mesure de ses capacités.



ACCRÉDITATION DES HAUTES ÉCOLES SUISSES

Universités	HES	HEP
sur l'encouragement et la coordi	nation des hautes écoles	
L'accréditation institutionnelle Droit à l'appellation	est la condition à remplir pour ol	otenir le
L'accréditation institutionnelle obtenir des Contributions fédérale	est la condition à remplir pour	
créditation et / ou reconnaissance	de professions réglementées	
Professions médicales (LPMéd)	Professions de la santé (GesBG)	



EUROPEAN STANDARDS AND GUIDELINES ESG - STRUCTURE

Part 1:

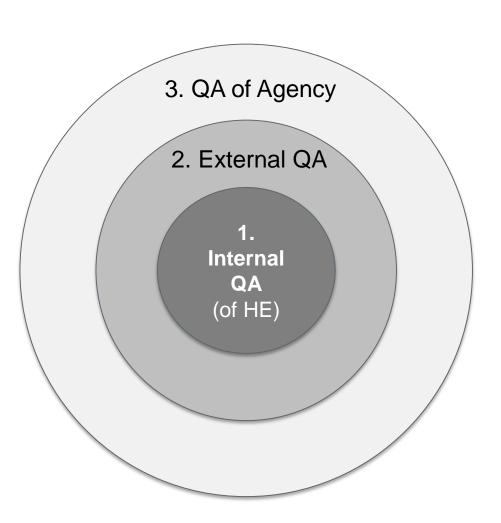
Internal QA within Higher Education Institutions

Part 2:

External QA of Higher Education

Part 3:

QA of external QA agencies





ASSURANCE QUALITÉ INTERNE ET EXTERNE

Qualité

- les objectifs font partis de la stratégie
- différenciée selon enseignement, recherche, prestations
- ramenée au niveau organisationnel

Assurance qualité interne

- est un instrument de gestion
- contribue à la réalisation de la stratégie



- Format
- Expert-e-s
- Standards







STANDARDS

Article 30 LEHE :

(...) dispose d'un système d'assurance de la qualité garantissant:

- la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de services et une qualification appropriée de son personnel,
- le respect des conditions d'admission aux hautes écoles prévues aux art. 23, 24 ou 25 et, le cas échéant, des principes concernant la nature des études dans les hautes écoles spécialisées prévus à l'art. 26,
- une direction et une organisation efficaces,
- 4. un droit de participation approprié des personnes relevant de l'institution,
- la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité dans les faits entre les hommes et les femmes dans l'accomplissement de ses tâches,
- 6. la prise en compte d'un développement économiquement, socialement et écologiquement durable dans l'accomplissement de ses tâches,
- 7. un contrôle de la réalisation de son mandat:

La haute école universitaire ou la haute école spécialisée offre un enseignement, une recherche et des prestations de services dans plusieurs disciplines ou domaines d'études;

La haute école ou toute autre institution du domaine des hautes écoles, de même que la collectivité responsable, présentent les garanties suffisantes pour garantir la pérennité de l'institution.

European Standards and Guidelines

Directives d'accréditation

- 1. Stratégie sur l'assurance qualité
- 2. Governance
- 3. Enseignement, recherche et prestations
- 4. Ressources
- 5. Communication interne et externe



STANDARDS

- 1. La Haute école, sait-elle où elle veut aller ?
- 2. La Haute école, sait-elle comment s'y rendre?
- 3. La Haute école, dispose-t-elle un système de contrôle pour vérifier si elle emprunte le bon chemin ?
- 4. La Haute école, dispose-t-elle d'un plan au cas où elle s'y perdrait?

Directives d'accréditation

- 1. Stratégie sur l'assurance qualité
- 2. Governance
- 3. Enseignement, recherche et prestations
- 4. Ressources
- 5. Communication interne et externe



ETAT ACTUEL: PROJETS ACHEVÉS OU EN COURS

Universités

En cours: FernUni Brig

HES

achevés:

- Berner FachhochschuleBFH
- Hochschule für Wirtschaft HWZ
- HTW Chur

En cours:

HES-SO

HEP

achevés:

- Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HfH
- PH Bern
- PH Luzern

En cours:

- PH Schwyz
- PH St. Gallen
- HEP Vaud



THESE 1

De nombreuses évaluations ont lieu au sein des Hautes écoles – et ceci en grande partie de manière très professionnelle

THESE 2

La communication et l'usage effectif des résultats d'évaluation sont exigeants.



THESE 3

Le défi réel est d'orienter des évaluations (pertinentes) sur des objectifs de qualité concrets et la gestion stratégique



Merci pour votre attention!

E-mail: stephanie.hering@aaq.ch

Téléphone: +41 31 380 11 65

Site web: www.aaq.ch